



Mairie de Nant

Aveyron-12230

-----  
Téléphone : 05.65.62.25.12

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AR-ADM-2026-31**

### **Objet : Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public– Place du Claux**

**Le Maire de NANT,**

- **VU** l'article 25 de la loi n° 82.213 du 02 Mars 1982 modifié, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- **VU** le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière et notamment son article R. 225 ;
- **VU** les articles L. 2212, L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** l'occupation temporaire du domaine public par l'association des parents d'élève de Nant à l'occasion du Festival des Hospitaliers 2026 ;

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Madame la Maire autorise l'Association des Parents d'Élève de Nant à occuper temporairement l'espace du domaine public en l'occurrence la Place du Claux, les Samedi 24 octobre 2026 et Dimanche 25 Octobre 2026 entre 08h00 et 20h00 afin de stationner un camion

**Article 2 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 3 :** Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

#### **Article 4 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services communaux.

#### **Article 4 :**

Madame la Maire de Nant,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jean du Bruel,  
Monsieur l'APE de Nant,  
sont chargés, chacune en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à NANT, le 07 Octobre 2026**

**La Maire,**

La Maire,  
Magali Coulet

